



Thomas Müller

Dr. iur., LL.M., Avocat
Associé
Téléphone +41 58 658 55 60
thomas.mueller@walderwyss.com



Thomas Müller travaille comme associé au sein de l'équipe Banking & Finance. Il propose ses conseils à des banques, des gestionnaires de fortune, des sociétés de direction de fonds, des caisses de pension, des compagnies d'assurance et des entreprises FinTech pour des questions complexes relevant du droit de la surveillance et représente leurs intérêts lors de processus de réglementation devant les autorités de surveillance et en tant que représentant devant la SIX Swiss Exchange. Récemment, Thomas Müller est intervenu en tant que conseiller juridique dans le cadre de nombreux projets concernant des services de paiement, des crypto-monnaies et la technologie blockchain. Dans le domaine du financement, ses compétences couvrent le financement général d'entreprises, le financement structuré (asset based lending, opérations de titrisation, obligations sécurisées, transfert de risques), le leasing (notamment dans le secteur des transports) et le financement immobilier. Ses domaines de spécialité comprennent également l'entraide judiciaire internationale, les procédures de droit pénal économique et le droit de l'insolvabilité.

Chambers Global et Chambers Europe qualifient Thomas Müller d'avocat de premier plan dans son domaine d'expertise. Il est notamment reconnu comme étant «extrêmement réactif, très intelligent et très pratique». Il est l'auteur de publications et donne régulièrement des conférences dans ses domaines de spécialité.

Thomas Müller a fait des études à l'Université de Berne (lic. iur. en 2000; Dr. iur. en 2008) ainsi qu'à la faculté de droit de l'Université de New York (LL.M. en 2005), et a été professeur invité à la Fordham University School of Law de New York (2007, bourse pour chercheurs débutants délivrée par le Fonds national suisse). Avant de prendre ses fonctions chez Walder Wyss, il a travaillé durant plusieurs années dans un grand cabinet d'avocats à Zurich et New York. En 2008/2009, Thomas Müller a par ailleurs pris en charge la révision de la garantie de dépôts au sein de l'Association suisse des banquiers de Bâle. Thomas Müller a également été chargé de cours à l'Université de Genève.

Thomas Müller exerce en allemand, anglais et français. Il est inscrit au registre des avocats du canton de Zurich.

Publications choisies

Art. 7a (Vermögenswerte von geringem Wert/"Bagatelklausel")

[Art. 7a (Valeurs patrimoniales de faible valeur/"clause de bagatelle")]
par Thomas Müller et Thomas Nagel
[co-auteur]
dans: «Basler Kommentar zum Geldwäschereigesetz»
Basel, 2021

Kommentar zu Art. 3 lit. e, 6, 28-34, 95 Abs. 1 und 2 des Finanzdienstleistungsgesetzes (FIDLEG)

[Commentaire sur les articles 3 lettre e, 6, 28-34, 95 al. 1 et 2 de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin)]
Schulthess Kommentar zum Finanzdienstleistungsgesetz
par Pascal Zysset et Thomas Müller [co-auteur]
edit.: Rolf Sethe/René Bösch/Olivier Favre/Stefan Kramer/Ansgar Schott
«Schulthess Kommentar zum Finanzdienstleistungsgesetz»
Zürich, 2021

Recent Financial Market Regulation Developments

par Thomas Müller et Matthias Lötscher
septembre 2020

Anti Money Laundering Regulation and DLT Regulation – legal update

[Loi contre le blanchiment d'argent et règlement sur la TRD – mise à jour du point de vue juridique]
par Thomas Müller et Thomas Nagel
septembre 2020

Steuer- und gesellschaftsrechtliche Implikationen der Strukturierung von Kapitalaufnahmen über ICOs

[Implications en droit fiscal et des sociétés de la structuration de levées de capitaux via des ICO]
Conférenciers Marius Breier et Thomas Müller
EXPERTSuisse Expertenlehrgang für Wirtschaftsprüfer "Blockchain und Kryptowährungen - Aktuelle Implikationen für die Prüfungs- und Treuhandbranche 2018"
Zürich, 16 septembre 2018

Corporate Finance Forum 2019

Conférenciers Theodor Härtsch, Urs Schenker, Thomas Müller, Markus Pfenninger, Alexander Eichhorn, Sophie Püschel-Arnold et Eva Selamlar-Leuthold, UBS Business Solutions AG
Zürich, Park Hyatt, 5 novembre 2019

Stellungnahme Walder Wyss: Vernehmlassung zum Bundesgesetz zur Anpassung des Bundesrechts an Entwicklungen der Technik verteilter elektronischer Register

[Prise de position de Walder Wyss: procédure de consultation pour la loi fédérale concernant l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués]
par Thomas Müller, Michael Isler et Nico Bernhard
27 juin 2019

Vous trouverez la liste complète des publications sur le site:

